

PROTOCOLE POUR LES CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES À L'ÉGLISE SAINT-ALEXANDRE

MESURES SANITAIRES EN PERIODE DE DECONFINEMENT
EN VIGUEUR A COMPTER DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020

Pour les personnes ayant des craintes sanitaires de quel qu'ordre que ce soit, elles sont dispensées de l'obligation de participer à la messe dominicale durant cette période. On vous recommande de rester chez soi si vous êtes atteints des symptômes de la grippe.

1. L'ENTRÉE À L'ÉGLISE

- Les fidèles auront à porter un masque sanitaire.
- L'entrée à l'église s'effectue uniquement par la porte centrale.
- L'entrée par la porte du secrétariat est réservée aux personnes à mobilité réduite.
- On se désinfecte les mains en arrivant à l'église, et on observe les règles de distanciation physique en suivant les flèches marquées au sol pour se diriger vers les emplacements indiqués sur les bancs.
- Éviter d'utiliser les toilettes de l'église à moins d'urgence.
- Deux placiers aideront à vous diriger vers les bancs désignés.
- On applique le principe du premier arrivé en respectant la limite de 50 personnes permises en Phase 1 du déconfinement.
- Lorsque la limite de 50 est atteinte, on invite les personnes à écouter la messe à la radio dans leur auto en syntonisant 90,3 FM ou à regarder la messe en direct sur YouTube avec le lien du site Web. Les personnes qui auront écouté la messe dans le stationnement et qui le désirent pourront entrer pour communier dans l'église lorsque les fidèles auront quitté les lieux à la fin de la messe.
- L'accès au jubé sera fermé.
- On demande aux premiers arrivants de s'asseoir le plus à l'avant de l'église possible. Une personne ou un couple/une famille par section de banc.
- L'offrande du dimanche peut être déposée dans les paniers à l'entrée (pas de quête, voir texte ci-dessous).

2. MUSIQUE/CHANTS

Une musique enregistrée est prévue avant la célébration et durant la communion.

3. LA COMMUNION (LES FIDÈLES SONT INVITÉS À S'ASSEOIR)

On fera le rappel du protocole que l'on appliquera :

- À l'avant et à l'arrière, des placiers vont assurer le déplacement des communiant. On utilise l'allée centrale pour se diriger vers le prêtre et le retour se fait par les allées latérales.
- Le placier à l'avant s'occupera d'abord des personnes de chaque côté de l'allée centrale alors que le placier à l'arrière s'occupera par la suite des personnes dans les bancs des allées latérales.
- Les fidèles communient dans la main en silence. Aucun pain bénit ne sera donné aux enfants.
- Après le retour complet des communiant de la section centrale, le placier de l'arrière invitera les personnes dans les bancs latéraux, en commençant par les derniers bancs.
- Ces personnes empruntent également l'allée centrale, puis reviennent par l'allée latérale à leur banc.
- Les communiant respectent la distanciation indiquée au sol.
- Les non-communiant facilitent le passage des communiant.
- Pour les parents qui seront accompagnés de leur enfant lors de la communion, on demande de faire en sorte que la distanciation physique soit appliquée pour ce qui concerne le célébrant et les autres personnes présentes.

4. LA SORTIE

- Chacun rapporte son « *Prions en Église* » et tous ses effets personnels.
- D'abord les gens de chaque côté de l'allée centrale à l'arrière de l'église commencent à sortir en respectant la distance entre elles et finalement lorsque tous les bancs du centre seront libérés ensuite les personnes à l'arrière des allées latérales se dirigent vers la sortie.
- On demande aux personnes de ne pas s'attarder sur le perron ou dans le stationnement.

- Les messes dominicales de 9 h 00 à Saint-Matthieu et 10 h 30 à Saint-Alexandre seront diffusées en direct sur YouTube.

Merci pour votre compréhension et votre patience.

*(Ce protocole a été préparé avec la collaboration du comité de pastorale,
de l'assemblée de fabrique et de vos pasteurs)*



Si vous désirez soutenir votre paroisse durant ce temps de déconfinement de la pandémie, il est possible de faire un don unique ou récurrent, par l'entremise du Diocèse de Gatineau en utilisant votre carte de crédit, par chèque ou par transfert bancaire.

Toutes les instructions sont disponibles sur les sites Web de la paroisse St-Alexandre ou de la paroisse St-Matthieu www.st-alexandre.org ou www.stmatthieu.org